

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE CLERIEUX

Date de convocation et d'affichage :
18/02/2026

Publié le :
/02/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 10/2026**

Objet : Personnel communal – Accroissement temporaire d'activité- Indemnisation des commerçants

L'an deux mil vingt-six le 25 février à 18 heures, le conseil municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – ANGE Josianne – COMBRISSEON Jean-Luc – MANGIONE Sylvie – WOZNIAK Jean-Marie – BANC Jean-Pierre – ROUX Nicolas – GRANGER Anne-Marie – BOISSIEUX Thierry – AUROUX François – SALATA Philippe- BABILLON Agnès- BARRE Damien-LABLANQUI Jean-Marie- VEY-FARCE Cathy- GIROT Dominique- JUVENON Marie-Hélène

Excusés : ROBIN Christelle

Absent : PHILIBERT Carine

Procurations : ROBIN Christelle à ANGE Josiane

Jean- Marie WOZNIAK a été élu secrétaire de séance.

Vu le code général de la fonction publique, et notamment son article L313-1 disposant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Vu la délibération N°1-50-2025 en date du 12 novembre 2025 relative au dispositif d'indemnisation des commerçants,

Vu l'adoption du règlement annexé à cette délibération,

Dans le cadre de la procédure d'indemnisation des commerçants actée en raison des préjudices éventuels des commerçants par les travaux de la Rue de la Vallée, et eu égard à l'expertise spécifique que requiert ce travail, il vous est proposé de créer un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité pour recruter un agent administratif venant d'une autre collectivité ayant précédemment travaillé sur ces problématiques.

L'emploi proposé pourra répondre aux conditions suivantes, évaluées en fonction de la charge de travail à venir :

Emploi	Cadre d'emploi	Catégorie Grade Effectif	Modalités de recrutement - Durée
Agent administratif Mission : accompagnement indemnisation des commerçants	Adjoint administratif territorial	C- Adjoint administratif territorial principal première classe- 1 agent	Contrat à durée déterminée du 1 ^{er} mars 2026 au 30 novembre 2026- Forfait de 35h maximum sur la période Coût horaire chargé : 22€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

VALIDE la création du poste non permanent tel que proposé,
PORTE les crédits nécessaires afférents à la rémunération et aux charges au budget communal.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.
Extrait certifié conforme.

Fait à Clérieux, le 26 février 2026

Le Maire

Fabrice LARUE



Le secrétaire de séance

Jean-Marie WOZNIAK